

Point 6 – Présentation de la réorganisation des locaux du PAGBL (Pôle Affaires Générales, Budget, Logistique)

Introduction

Le Pôle Affaires Générales Budget Logistique (PAGBL) est un des quatre pôles du Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH). Le PAGBL comporte actuellement six missions. Ces missions sont principalement exercées au 5^e étage sur l'aile nord du 10 rue du Centre à Noisy-le-Grand. Une partie est installée au rez-de-chaussée (activité courrier, reprographie, chauffeur).

Des transferts de missions sont prévus par l'administration :
Transfert du CSP CHORUS le 1^{er} avril 2023 vers le CGF de Montreuil, libérant de l'espace au 5^{eme} étage.
Transfert au SARH de la mission du CNDFIP de l'ENFIP. Au 1^{er} septembre 2023.

Nous notons que le transfert de la partie accueil du PAGBL du SARH vers la DINR le 1^{er} septembre, ainsi que le transfert de la mission « assistant de prévention » du PAGBL vers le PRHD le 17 janvier 2023 ne font pas partie des fiches d'impacts de cette Formation Spécialisée.

L'administration nous indique que dans le cadre de ces transferts, elle souhaite effectuer des travaux de réaménagement, afin de permettre :

- « à court terme, un renforcement de l'encadrement de proximité avec une implantation optimisée des agents et une plus grande cohérence entre la distribution des espaces
-à plus long terme, cette réorganisation facilitera un élargissement du périmètre des compétences du PAGBL notamment sur les missions transverses budgétaires et frais de déplacement. »

Réaménagement du 5^e étage de la PAGBL.

Nous notons que la consultation des agents n'est pas indiquée dans cette fiche d'impact. Est-ce qu'elle a eu lieu, et est-ce que les projets détaillés ont été explicités à nos collègues.

Les plans transmis aux organisations syndicales ne mentionnent pas le nombre d'agents qui seront disposés dans les différents bureaux, ainsi que le positionnement des matériels bureautiques dans les espaces de travail, en conséquence Solidaires Finances Publiques ne pourra donc donner un avis sur l'occupation et la répartition des espaces dans l'immédiat. Le respect d'une travée par agent doit être maintenu, afin de ne pas détériorer les conditions de vie au travail, et doit correspondre aux données en vigueur. La répartition du nombre d'agents par bureau doit comprendre la totalité des agents, des contractuels, des vacataires... Elle ne doit pas tenir compte du télétravail.

L'administration précise que le bureau 5155, est ramené de 3 travées à 2 travées en raison d'une pratique poussée en matière de télétravail, ce raisonnement contrevient au principe de volontariat dans le cadre du télétravail, la réglementation en vigueur doit être respectée.

L'organisation proposée par l'administration, maintien les encadrants de la mission nationale des demandes de congés bonifiés loin de leur équipe.

Les réorganisations des missions n'ont pas été transmises aux organisations syndicales.

Ces réorganisations impactent les conditions de vie au travail des agents, la prise en compte de RPS doit être systématique.

Un point d'attention particulier :

-les missions affaires générales, frais de déplacement et Congés bonifiés sous l'autorité d'un seul cadre A nous paraissent trop importantes eu égard à la charge de travail qu'elles représentent.

Concernant la mission logistique activité courrier, reprographie, chauffeur.

Il est indispensable de prendre en compte la spécificité d'emploi de nos collègues qui sont agents techniques.

La situation des locaux professionnels dévolus à ces activités se trouve sur le lieu dédié et adéquat pour la réalisation de ces missions.

Les livraisons, les courriers de tous

types (envois réceptions colis acheminement postaux privés,) se situent au RDC par l'accès extérieur au niveau de la salle courrier.

Concernant l'activité reprographie, les machines sont au RDC au niveau de la salle reprographie. Un équipement de détection d'ozone avec alarme, ainsi que phonique a été réalisé avec le financement du CHSCT 93 pour la sécurité des agents avec un montant financier débloqué important.

L'activité chauffeur, est positionnée au RDC dans un bureau prévu à cet effet, avec les véhicules au sous-sol.

Le déplacement de ces agents vers le 5^{ème} étage va les éloigner de leurs outils de travail ainsi que du lieu de réalisation des missions. L'accès aux étages par les ascenseurs ou monte charge ne va pas non plus faciliter les choses. Les conditions de vie au travail de ces agents peuvent rapidement se dégrader gravement avec des risques RPS très importants. Nous donnons immédiatement un avis défavorable, afin de protéger la santé physique et morale ainsi que les conditions de vie au travail de ces agents.

Transfert au SARH de mission du CNDFiP de l'ENFiP.

Une partie des missions du CNDFiP de l'ENFiP seront transférées vers le SARH au 01/09/2023

Nous prenons note que la nouvelle organisation ne modifiera pas la nature des activités actuellement prises en charge par l'ENFiP et par le SARH. Cette nouvelle mission sera intégrée à la PAGBL du SARH.

L'administration nous indique qu'une rencontre a été organisée entre les agents du CNDFiP, la direction de l'ENFiP et la direction du SARH le 15 décembre 2022.

Le plan d'aménagement des futurs bureaux est transmis aux agents dès février 2023 pour avis. Les futurs agencements tiendront compte des observations de ces derniers.

Une visite sur place s'est déroulée le 16 mars 2023..

Solidaires Finances Publiques acte le fait que les Organisations syndicales représentatives ont été écartées de ces dispositifs.

Dès lors Solidaires Finances Publiques ne pourra donner un avis qu'après avoir reçu des plans détaillés et effectué une visite du site.

L'administration nous indique que par ailleurs, côté SARH une information des organisations syndicales représentatives a été réalisée à plusieurs reprises lors de réunions informelles. Le projet est également abordé lors du CSA emplois du SARH en janvier 2023.

Effectivement, mais il convient de noter que ces informations ont été très superficielles.

Au vu de la documentation de cette FS, Solidaires Finances Publiques observe que :

-les bureaux destinés aux agents CNDFiP et cadre A ne possèdent pas de fenêtres ouvrantes.

Ces locaux étaient destinés à des personnels occupants cet espace temporairement.
Il faut envisager des ouvrants.

-la salle pause/réunion, est inadaptée à ce type d'activité sans fenêtre ni ouvrant.

-le futur local papier est nettement inférieure au local précédent. Le cheminement de livraison papier vers le lieu de stockage n'est pas évident.

Conclusion

Sur l'ensemble de ce projet de réorganisation et en l'état actuel des informations communiquées Solidaires Finances Publiques estime que la réalisation des missions ne pourront s'effectuer dans le respect de la santé physique et moral des agents que si le nombre d'agents dans ce service est réhaussé.

Le PAGBL est situé au 5^e étage du bâtiment ainsi qu'au RDC, cette situation n'est pas modifiée par ce projet. Dès lors il nous paraît indispensable de conserver la localisation des agents (logistique, courrier, chauffeur) au RDC compte tenu des difficultés dans la réalisation de leurs missions s'ils se trouvent éloignés du lieu effectif de leur travail et leurs outils de travail.

Par ailleurs l'installation de la nouvelle mission du CNDFiP prévue au RDC, n'en serait pas empêchée.

Si le regroupement de la mission logistique est une volonté de la Direction, il semble opportun de la réunir au RDC, et de placer la nouvelle mission CNDFiP au 5^e étage.

Dans ces dispositions, l'espace serait libéré au 5^e étage permettant d'installer des bureaux sans condition du dit « télétravail », et permettra une évolution de la PAGBL dans le futur.

Solidaires Finances Publiques ne pouvant tenir compte actuellement de l'appréciation du long terme évoqué par l'administration, ne présentant aucune projection quantifiable.

La formation spécialisées devra être informée des sujets concernant la prise en compte du transfert de la mission accueil, ainsi que de la mission Assistant de Prévention.

Nous vous informons solennellement dès cette première FS que la parité syndicale doit être systématiquement associée à tout projet touchant au CVT de notre organisme.